



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des affaires constitutionnelles

2013/2017(BUD)

28.5.2013

AVIS

de la commission des affaires constitutionnelles

à l'intention de la commission des budgets

sur le budget 2014: mandat pour le trilogue

(2013/2017(BUD))

Rapporteur pour avis: Morten Messerschmidt

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires constitutionnelles invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que de nombreux États membres sont confrontés à des difficultés budgétaires considérables et que l'Union apporte des fonds pour l'investissement et stimule la croissance;
- B. considérant que les modifications introduites par le traité de Lisbonne en ce qui concerne la procédure budgétaire doivent être respectées;
 - 1. souligne la nécessité d'une approche budgétaire cohérente lorsqu'il s'agit de fournir des informations relatives aux élections européennes; appelle à faire campagne pour informer les citoyens de leurs droits électoraux, de l'influence de l'Union sur leur quotidien et du rôle joué par le Parlement européen en tant que seule institution qui les représente directement au niveau européen; souligne que ces informations doivent impérativement être communiquées dans toutes les langues de l'Union;
 - 2. considère que l'année électorale de 2014 présente une importance particulière en matière de communication et que, par conséquent, les crédits alloués au programme "Communiquer en partenariat" devraient être au moins identiques à ceux de 2013;
 - 3. souligne que l'année 2013 a été déclarée "Année européenne du citoyen" et réclame une évaluation rigoureuse concernant les apports concrets de cette initiative;
 - 4. réclame une évaluation de la stratégie de communication relative aux élections de 2009 et insiste sur la nécessité d'une évaluation similaire pour les élections de 2014;
 - 5. veut croire que le registre commun de transparence est un outil important pour préserver les intérêts des citoyens; demande dès lors une évaluation des ressources allouées au secrétariat du registre;
 - 6. regrette que des problèmes continuent de se poser concernant l'initiative citoyenne européenne, et souligne l'importance d'une priorité accordée, dans le budget, non seulement aux initiatives elles-mêmes, mais également, de la part de la Commission, à la communication, à l'administration et au soutien y afférents; souligne que d'énormes problèmes logistiques se sont posés et que ceux-ci doivent être résolus afin d'améliorer la popularité et la fiabilité des initiatives citoyennes européennes;
 - 7. insiste sur l'importance des partis politiques européens pour la démocratie européenne; plaide pour qu'ils jouent un rôle plus grand dans la vie politique européenne, avec le soutien d'un financement juste et congruent;
 - 8. estime que la transparence doit être le maître mot en ce qui concerne la procédure budgétaire au sein des différentes institutions de l'Union, parce que les citoyens ont le droit de savoir quel emploi il est fait des fonds publics; regrette qu'il n'ait pas encore été

possible de parvenir à un accord sur une transparence pleine et entière;

9. souligne qu'en période d'austérité, les coûts administratifs liés à l'Union doivent être rationalisés et passés au crible dans le but de trouver des économies sans pour autant compromettre l'efficacité des institutions de l'Union dans la mise en œuvre des missions qui leur sont assignées et qu'on attend d'elles;

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	28.5.2013
Résultat du vote final	+: 21 -: 0 0: 2
Membres présents au moment du vote final	Andrew Henry William Brons, Carlo Casini, Andrew Duff, Ashley Fox, Roberto Gualtieri, Zita Gurmai, Gerald Häfner, Stanimir Ilchev, Constance Le Grip, Morten Messerschmidt, Paulo Rangel, Algirdas Saudargas, József Szájer, Rafał Trzaskowski, Luis Yáñez-Barnuevo García
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Sandrine Bélier, Zuzana Brzobohatá, Dimitrios Droutsas, Marietta Giannakou, Helmut Scholz, György Schöpflin, Alexandra Thein, Rainer Wieland
Suppléant(s) (art. 187, par. 2) présent(s) au moment du vote final	Susy De Martini